

Télégramme du Syndicat national de l'amiante à Maurice Duplessis

[**Note de l'éditeur** : le même numéro du *Devoir*, dans une dépêche de son correspondant Gérard Pelletier, rapportait qu'il avait découvert que la compagnie Canadian Johns-Manville payait une rétribution d'environ \$50.00 chaque semaine à chacun des policiers provinciaux en poste à Asbestos. Selon Pelletier « on objecte à M. L'Abbé [inspecteur de la police provinciale s'étant présenté devant le Conseil municipal de la ville d'Asbestos] que la police était payée par les contribuables et qu'on ne la croyait pas à vendre ni à louer, sans quoi les syndicats en engageraient eux aussi leur contingent. Mais M. L'Abbé ne fut pas troublé par l'objection : 'ce sont les dépenses du séjour que défraie la compagnie' précisa l'inspecteur. 'Et c'est un procédé très courant employé dans beaucoup de grèves'. »]

M. le Procureur-général,
Hôtel du gouvernement,
Québec.

Vu la situation très grave créée par les agissements la police provinciale [sic], le Syndicat national de l'amiante d'Asbestos incorporée [sic] a décidé de porter à votre connaissance les faits suivants :

Depuis trois jours, les agents de la police provinciale ont détenu des grévistes au club de la compagnie Canadian Johns-Manville pour des séances d'interrogatoire durant jusqu'à sept heures à la fois. Ces détenus ont été soumis à des manœuvres d'intimidation et à des injures grossières de la part des agents en fonction. Il y a quelques heures, des agents ont brutalisé une femme enceinte en pleine rue et sous les yeux de la population. Cette conduite de la police ne peut manquer d'être interprétée comme une manœuvre visant à faire sortir les grévistes du calme qu'ils ont montré jusqu'ici.

(Signé)

Le Syndicat national de l'Amiante d'Asbestos Inc.,
par Raymond Pellerin,
secrétaire.

Source : Gérard Pelletier, « La matraque entre en action », *Le Devoir*, 22 mars 1949, p. 3